



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 juin 2015**

Délibération n° 2015-0386

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Infogérance des infrastructures du système d'information de la Métropole de Lyon - Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 9 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 1er juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

Conseil du 29 juin 2015**Délibération n° 2015-0386**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Infogérance des infrastructures du système d'information de la Métropole de Lyon - Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce marché couvre principalement les technologies d'infrastructures partagées du système d'information telles que :

Les environnements applicatifs :

- les bases de données (Oracle, Sybase et MySQL),
- les ordonnanceurs de travaux différés,
- les solutions de sauvegarde des données,
- le système d'impression centralisé,
- les échanges de données informatiques vers des partenaires externes (EDI).

Les systèmes et les réseaux :

- les systèmes d'exploitation Novell, Microsoft, Citrix, Unix et Linux,
- les réseaux locaux (LAN) et distants (WAN),
- les systèmes de stockage (SAN),
- les systèmes de sécurité.

Les prestations prévues dans ce marché sont :

- le maintien en condition opérationnelle (supervision, exploitation, administration, etc.),
- le traitement des incidents et la résolution des problèmes,
- la gestion des changements et des mises en production,
- la conduite de projets techniques d'évolution des infrastructures,
- l'accompagnement de la collectivité dans l'amélioration continue de ses processus de production.

Les montants du précédent marché étaient de 750 000 € HT pour le minimum et 1 500 000 € HT pour le maximum, sur une durée ferme de un an, reconductible 4 fois par an. Les montants, reconductions comprises, étaient de 3 000 000 € HT pour le minimum et de 6 000 000 € HT pour le maximum.

Celui-ci a fait l'objet d'un avenant en cours d'exécution, prolongeant sa durée de un an (fin au 15 mai 2016) et constitutif d'un montant supplémentaire de 750 000 € HT (montant minimum) et 1 500 000 € HT (montant maximum). Cet avenant était rendu nécessaire afin d'assurer la transition technique et organisationnelle entre les deux entités (mise en place de la Métropole de Lyon).

Il est aujourd'hui nécessaire de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert avec des montants annuels réévalués de 500 000 € HT pour le minimum et 2 000 000 € HT pour le maximum, soit 2 000 000 € HT minimum et 8 000 000 € HT maximum pour la durée totale du marché, en application des articles 33, 40, 57 et 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'infogérance des infrastructures du système d'information de la Métropole de Lyon.

Cette évolution est générée principalement par l'augmentation du nombre de sites issus du Conseil général et l'évolution du système d'information dans les 4 prochaines années.

En effet, le volume d'équipements à superviser et à administrer ayant été multiplié par 5, la charge de travail associée a très fortement augmentée. De plus, une croissance significative des applications du système d'information est prévue donc les infrastructures vont également croître et cela va engendrer une hausse du coût d'exploitation.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois, une année.

Le marché comporterait un engagement de commande annuel minimum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché de prestations pour l'infogérance des infrastructures du système d'information de la Métropole de Lyon.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour l'infogérance des infrastructures du système d'information de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

5° - La dépense en résultant, soit 9 600 000 € TTC maximum sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 611 - fonction 020 - compte 2051 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juillet 2015.